

vendredi 17 juin 2016

Sécheresse 2016 Vigilance de rigueur pour l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône

La situation hydro-météorologique du département est marquée, depuis le début de l'année, par un déficit pluviométrique. Les débits des cours d'eau ont sensiblement diminué et les précipitations des dernières semaines n'ont pas permis d'inverser la tendance. Après avis du comité départemental sécheresse, il a été décidé de placer l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône en situation de vigilance par arrêté préfectoral du 16 juin 2016.

Il est recommandé à tous d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau.

Stade	Mesures
VIGILANCE	Chaque catégorie d'usagers doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation. Il s'agit notamment de : ◆ restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs) ◆ réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité, ◆ réduire les consommations d'eau domestique, ◆ procéder à des arrosages modérés des espaces verts, ◆ adapter les plantations aux conditions climatiques de la région, ◆ anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

L'ensemble des recommandations, limitations d'usage et restrictions est consultable dans les mairies des communes concernées et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr), en se référant au plan départemental d'action sécheresse.